



GUIDE DE RESTITUTION MAZDA LEASE



MAZDA
LEASE

SOMMAIRE

1 - LA RESTITUTION _____ 03

Informations Générales _____ 04

Règles, principes et conseils _____ 05

Définition de l'état standard _____ 06

2 - DÉROULÉ DE LA RESTITUTION _____ 07

Avant / Pendant / Après _____ 08

3 - LES POINTS DE CONTRÔLE _____ 09

En Synthèse _____ 10

En Image - L'intérieur _____ 11

En Image - La carrosserie _____ 12

En Image - Les vitres et feux _____ 13

En Image - Les roues _____ 14

4 - NOUS CONTACTER _____ 15



1 - LA RESTITUTION

LA RESTITUTION - Informations générales

Vous avez souscrit un contrat de location et MAZDA LEASE vous remercie pour votre confiance.

Vous avez reçu un courrier vous informant de la fin de votre contrat de location et vous allez donc restituer prochainement votre véhicule.

La restitution de votre véhicule à MAZDA LEASE est l'étape finale de votre contrat de location.

Elle est effectuée en votre présence par notre partenaire MACADAM, société indépendante d'expertise mandatée par MAZDA LEASE, pour établir le procès-verbal de restitution du véhicule et pour procéder à son expertise.



LA PROCÉDURE DE RESTITUTION DU VÉHICULE EST IMPORTANTE CAR ELLE DÉTERMINE ET CERTIFIE :

- La date exacte de fin du contrat et de facturation des loyers
- Le transfert de garde juridique du véhicule
- Le kilométrage total réellement effectué
- L'état du véhicule
- Les éventuels frais de dépréciation

LA RESTITUTION - Règles, principes et conseils

Pour vous permettre d'anticiper tous les détails de la restitution de votre véhicule, nous vous proposons ce guide pédagogique qui précise le déroulé et les modalités de restitution de votre véhicule.

Le véhicule que vous louez doit être restitué :

- En état standard d'usage normal (voir définition p.6)
- Entretenu selon les préconisations constructeur
- Conforme à son équipement d'origine
- Propre intérieurement et extérieurement

Pour vous accompagner dans cette étape importante, nous vous conseillons de :

- Vérifier l'état et la conformité de votre véhicule afin d'identifier les éventuelles interventions à effectuer avant sa restitution
- Vérifier que le carnet d'entretien de votre véhicule est à jour, dans le respect des normes et échéances d'entretien préconisées par le constructeur
- Vérifier que vous êtes en possession de l'ensemble des documents et accessoires du véhicule (voir liste p.8)

En effet, des frais de dépréciation peuvent vous être facturés en cas de :

- Usure ou dommages excédant l'état standard normal, défaut d'entretien, défaut de conformité à l'état d'origine, réparations effectuées non conformes aux règles de l'art
- Un kilométrage excédentaire, dans les conditions initiales prévues au contrat de location*

La restitution est toujours conclue et formalisée par un procès-verbal de restitution signé par vos soins.

*NB : Si le kilométrage contractuel n'est pas réalisé, vous pouvez demander la prorogation du contrat aux conditions initiales jusqu'à la réalisation du kilométrage prévu, sous réserve d'un avenant au contrat initial.

L'expertise de l'état du véhicule est réalisée en toute transparence par MACADAM.

La norme de référence pour l'expertise de l'état du véhicule est «L'ETAT STANDARD» défini par le Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités (www.sesamlld.com).

Les points qui ne correspondent pas à la définition de l'état standard du véhicule donnent lieu à facturation de frais de dépréciation.

DEFINITION DE L'ETAT STANDARD DU VEHICULE

- **Présentation générale du véhicule :** elle doit être normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage parcouru.
- **Chassis, carrosserie, jantes, peinture, pare-chocs, feux :** pas de déformation et autres traces que celles dûes au vieillissement et à l'usage normal.
- **Sellerie et garniture :** pas de trou, déchirure, tâche, griffure et odeur.
- **Fonctionnement général du véhicule, éléments mécaniques et de sécurité :** l'usure doit être en rapport avec le kilométrage souscrit et le respect des normes et échéances d'entretien préconisées par le constructeur, justifié par un carnet d'entretien à jour.
- **Le véhicule doit être restitué** avec l'ensemble des accessoires et éléments de sécurité livrés avec le véhicule neuf (exemple: kit de réparation, triangle).
- **Le démontage des accessoires** pouvant appartenir au locataire ne doit laisser aucune trace sur le véhicule.
- **Pneumatiques :** sur un même train, les pneus doivent être de même marque, tous conformes aux préconisations constructeur, d'une usure maximum de 50%, ni détériorés, ni rechapés.
- **Réparations :** toute réparation sur le véhicule doit avoir été réalisée dans le respect des règles de l'art.

La facturation de frais de dépréciation liés à l'état de la carrosserie, du pare-brise, des jantes et des pneumatiques est la plus courante. **Vous pouvez éviter ces frais sur ces éléments les plus faciles à faire réparer, en faisant appel à votre assurance auto pour vous accompagner dans cette démarche.**

2 - DÉROULÉ DE LA RESTITUTION EN 3 ÉTAPES

ÉTAPE 1 - AVANT

- **A réception du courrier d'information, nous vous invitons à prendre contact avec le cabinet MACADAM au 01.58.02.09.93 (appel gratuit) afin de fixer le RDV de restitution de votre véhicule:** date, heure et lieu au même endroit que la livraison initiale*.
- **Puis, vous informez votre concessionnaire agréé du RDV convenu avec MACADAM.**

ÉTAPE 2 - PENDANT

- **Prévoyez un RDV d'une durée d'environ 40 minutes**
- Le véhicule est expertisé en votre présence par l'expert de Macadam
- Vous signez ensemble le rapport d'inspection
- Vous lui remettez l'ensemble des éléments suivants :
 - Certificat d'immatriculation
 - Clé principale
 - Double de clé et code (le cas échéant)
 - Code de l'autoradio
 - Manuel d'utilisation
 - Carnet d'entretien et factures d'entretien
 - Disque ou carte SD au GPS
 - La carte de contrat de maintenance si souscrit
 - Kit réparation pneu et compresseur



ÉTAPE 3 - APRÈS

- Un rapport de restitution illustré et chiffré vous est adressé par mail sous 48h, précisant le cas échéant la facturation des frais de dépréciation et/ou consécutifs au kilométrage excédentaire conformément aux conditions initiales précisées dans votre contrat de location.

3 - LES POINTS DE CONTRÔLE

Pour vous permettre d'anticiper au mieux cette restitution, vous trouverez ci-après :

- Une synthèse des points de contrôle
- Un cahier des charges synthétique des dommages facturables pour chaque point expertisé
- Des illustrations de dommages expertisés ayant donné lieu à facturation

L'objectif étant de vous permettre d'identifier les remises en état à effectuer avant la restitution du véhicule.



LES POINTS DE CONTRÔLE - En synthèse

L'INTÉRIEUR



- Propreté intérieure
- Revêtements tissus, alcantara, cuir
- Revêtements plastiques et boiserie
- Moquette

VITRAGES, FEUX...



- Vitres
- Pare-Brise
- Rétroviseurs
- Optiques
- Bloc Feux

LA CARROSSERIE



- Propreté extérieure
- Plastiques
- Éléments tôlés
- Peinture et stickers

LES ROUES



- Pneumatiques
- Jantes alliages
- Enjoliveurs

LES POINTS DE CONTRÔLE - L'intérieur



Siège passager AR / taché
À NETTOYER



Ciel de toit / taché
À NETTOYER



Siège AR / brûlure
À REMPLACER



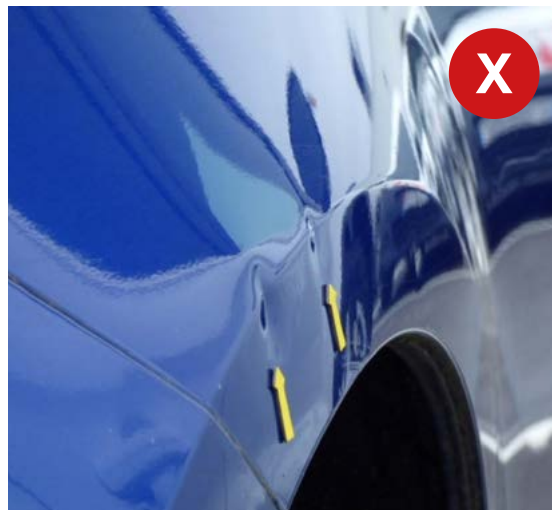
Boîte à gants / griffures multiples
À REMPLACER

L'intérieur	Non acceptable / Facturable
Mobilier intérieur et ciel de toit ou capote	- Déchirure, rayure sensible à l'ongle, brûlure, arrachement de matière, garniture percée, réparation de mauvaise qualité...
Moquette sol et coffre	- Plus de 3 déchirures de 8 mm max - Brûlure
Volant et instrumentation	- Traces d'usure prononcées, arrachement de matière
Propreté de l'habitacle	- Véhicule non nettoyé - Traces de saleté, tâches indélébiles, moisissures, poils de chien, odeurs...

LES POINTS DE CONTRÔLE - La carrosserie



Rétroviseur / rayure > 3 cm
À REPEINDRE



Aile ARD / Bosses diam > 20 mm
À RÉPARER + À REPEINDRE (COMPLET)



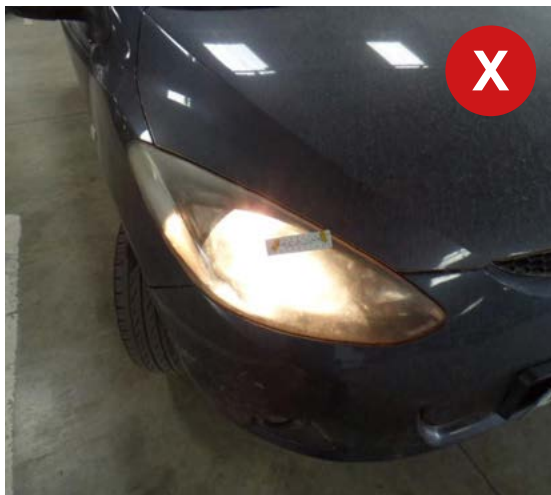
Pare-chocs AV / Dégrafé
DÉPOSE/REPOSE



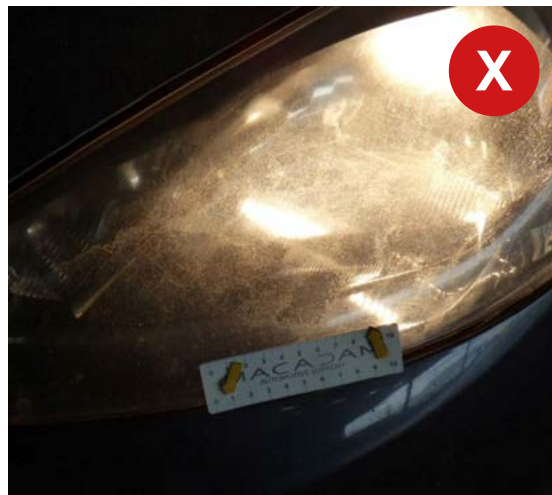
Pare-chocs AV / Cumul rayures > 10 cm
À REPEINDRE

Carrosserie	Non acceptable / Facturable
Rétroviseur / Moulure peinte	- Cumul rayures > ou = à 3 cm - Rayures de largeur > 2 mm - Surface > à une pièce de 2 € - Cassé
Élément non peint	- Cumul rayures > à 10 cm - Arrachement de matière - Surface de 5 x 5 cm
Élément de carrosserie (hors pare-choc)	- Cumul rayures > ou = à 5 cm - Rayures de largeur > 2 mm - Surface > à une pièce de 2 €
Pare-choc peint	- Cumul rayures > ou = à 10 cm - Surface > à une pièce de 2 € - Félures / Déformation / Choc
Eclat / Gravillonnage	- Nombre d'éclats > ou = à 10 - Diamètre > ou = à 3 mm
Mauvaise réparation	- Toute réparation non conforme aux règles de l'art (différence de teinte, effet peau d'orange, coulure, etc)
Corrosion / Rouille	- Toute trace de corrosion ou de rouille
Bosse	- Diamètre > à 20 mm - Plus de 2 bosses par élément de carrosserie
Grêle	- Tout impact de grêle
Cloisons / Passage de roue / Plancher	- Bosse > à 10 cm - Déformation du plancher

LES POINTS DE CONTRÔLE - Les vitres et feux



Optique AVD / griffures multiples dans champ de vision
À REMPLACER



Optique AVD / griffures multiples dans champ de vision
À REMPLACER



Pare-brise / éclat dans champ de vision
À CHANGER

Vitres et feux	Non acceptable / Facturable
Pare-brise	- Eclat / Rayure / Fêlure
Toit panoramique et vitres	- Eclat / Rayure / Fêlure
Optique de phare	- Plus de 2 rayures hors champ de vision < 5 cm et prof < 1 mm - 1 rayure hors champ de vision > 5 cm - Rayure dans champ de vision - Rayure profondeur > 1mm - Cassé
Feux	- Cassé / fendu / Arrachement de matière

Un éclat est considéré dans le champ de vision du conducteur lorsqu'il est à plus de 20 cm de la bande noire du bas du pare-brise et à 10 cm du montant gauche du pare-brise.

LES POINTS DE CONTRÔLE - Les roues



Pneu / Profondeur rainure < 4 mm
À CHANGER



Pneu / Déchirement de matière
À CHANGER



Jante alu / Rayure bord jante > 10 cm
À RÉPARER

Roues	Non acceptable / Facturable
Pneu	- Pneus non conformes aux spécifications constructeurs de la monte d'origine - Profondeur de rainure < 4 mm - Usure anormale - Différence marque / dimension sur un même train - Trou / déchirure / hernie
Jante Alu	- Rayure > ou = à 10 cm sur bord de jante - Total rayure > 3 cm sur les bâtons - Jante déformée / cassée / arrachement de matière
Jante tôle	- Déformée / cassée
Enjoliveur	- Pas d'origine - Déformé / cassé



4 - NOUS CONTACTER

Pour fixer le RDV de restitution avec MACADAM

01.58.02.09.93

(appel gratuit)

Vous avez des questions à propos de la
restitution de votre véhicule de location
ou vous souhaitez prolonger votre contrat

0800.810.004

(appel gratuit)

l1dvi Axel@ca-cf.fr

Communication de MAZDA LEASE, département de CA Consumer Finance - Siège social
et adresse de gestion : 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91 068 MASSY Cedex - SA au
capital de 554 482 422 euros - RCS Evry 542 097 522 - Intermédiaire d'assurance, inscrite
à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des intermédiaires d'Assurance) sous le n° 07 008
079, consultable sur www.orias.fr.